



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE D'AVESNES SUR HELPE

BUREAU DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

Avesnes, le 15 décembre 2008

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2008 DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE (C.V.E) DE MAUBEUGE

Le mercredi 19 novembre 2008, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur François LOBIT, Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe, la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre de Valorisation Energétique de Maubeuge, exploité par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes.

Etaient présents :

Au titre des représentants des services de l'Etat :

- Madame Mélanie Lannage, inspecteur des installations classées à la DRIRE.
- Monsieur Christian Linfregans, SDIS 59.

Au titre des représentants de l'exploitant et du responsable technique du site :

- Monsieur Damien Ducanchez, président du syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes (SMIAA).
- Madame Bernadette Lejuste, vice-présidente du SMIAA.
- Monsieur Thibaut De La Brosse, directeur CVE société **Valnor**
- Mademoiselle Céline Morland, directrice technique du SMIAA.
- Monsieur Jacques THIBAUX, directeur **général** du SMIAA.
- Mademoiselle Aurélie Evrard, chargée de communication du SMIAA.

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Paul Godart, adjoint au maire d'Assevent.
- Monsieur Yvon Mille, adjoint au maire de Ferrière-la-Grande.
- Madame Luisa Seba, conseillère municipale de Ferrière-la-Grande.
- Monsieur Daniel Barbarossa, adjoint au maire de Maubeuge.
- Monsieur Christian Lemaire, adjoint aux travaux à Rousies.

Au titre des représentants des associations de protection de l'environnement :

- Monsieur Joël Danloux, secrétaire de l'association environnement Sambre Avesnois.
- Monsieur Rossano **Pulpilto**, vice-président de Nord Nature Environnement.

Etait également présent :

- Monsieur Bertrand Soil, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation à la Sous-Préfecture d'Avesnes.

Etait excusée :

- Madame Marie-France Lombard, membre de l'association consommation logement et cadre de vie.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la dernière C.L.I.S s'est tenue le 15 juin 2006.

Il précise que la C.L.I.S ne s'est pas réuni en 2007 en raison des échéances électorales et qu'elle a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 29 août 2008.

Il rappelle brièvement le rôle des CLIS.

Monsieur le Sous-Préfet propose ensuite de faire un rapide tour de table pour que chacun se présente avant de passer à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1) PRESENTATION DES RESULTATS ET DE L'ACTIVITE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE POUR LES ANNEES 2006 et 2007

Monsieur Damien DUCANCHEZ, président du SMIAA, indique que le rapport d'activité annuel est transmis pour le 30 juin de l'année suivante à tous les EPCI **adhérents et aux communes avoisinant le CVE**. Il demande à Mlle MORLAND de procéder à une présentation synthétique des rapports d'activité 2006 et 2007.

Mlle MORLAND précise que le SMIAA compte 12 EPCI et une commune soit une population de près de 220000 habitants.

Elle rappelle que depuis 2001, les dioxines font l'objet d'un traitement.

Elle indique, également, qu'il existe une ligne de prétraitement des machefers et un système de récupération et de stockage des eaux qui ne génère aucun rejet extérieur **au site**.

Mlle MORLAND indique qu'en 2006 81460 tonnes ont été incinérées soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2005 qui s'explique par **une baisse des délestages des autres installations d'incinération, qui n'avaient plus de travaux**.

En 2007, le tonnage incinéré est resté stable (81221 tonnes incinérées)

Elle ajoute que les disponibilités d'installation sont satisfaisantes et que l'installation fonctionne 7 jours sur 7.

- **Les rejets atmosphériques** -

Ils sont mesurés en continu (mesures journalières et moyennes trente minutes) **sauf pour les métaux et dioxines (4 mesures par an)**.

Elle précise que 60 h de dépassement **par ligne** de la moyenne 30 minutes sont autorisés en une année.

En 2006, cette moyenne a été dépassée durant 20 h **sur la ligne 2** et 30 h **sur la ligne 3**.

Cela se présente généralement en cas de coupure EDF.

Elle ajoute que les mesures effectuées dans le cadre du contrôle continu figurent sur le site internet du SMIAA dès le 15 du mois suivant.

Elle indique, également, que le centre fait l'objet de contrôles réglementaires et de contrôles inopinés.

Sur tous les contrôles effectués, il y a eu un seul dépassement en août 2006 **pour le mercure**. Depuis **ce résultat**, l'usine utilise le charbon actif comme réactif.

Elle précise, également, que le taux de dioxine **moyen** constaté est 10 fois inférieur au seuil réglementaire (**0,018 ng/Nm³ en 2006 et 0.006 ng/Nm³ en 2007**).

Un seul dépassement a été constaté en 2007 mais les résultats sont contestés.

- **Le contrôle des légionelles** -

Elle indique que le site compte 2 tours **aéroréfrigérantes** et qu'une seule tour est encore en fonction.

Un cas de présence de flore interférente a été constatée lors d'un contrôle, **empêchant l'interprétation des résultats. Des nouveaux contrôles satisfaisants ont été réalisés après un choc biocide (procédure normale)**

- **les analyses dans les denrées alimentaires** -

Les analyses réalisées concernent les œufs et le lait.

Pour le lait, les résultats constatés sont largement inférieurs aux normes réglementaires.

Pour les œufs, le résultat est différent mais beaucoup de facteurs peuvent influencer les résultats et l'œuf **n'est pas un très bon traceur de dioxines**.

Elle indique que les contrôles sur les œufs vont cesser faute d'exploitation dans le périmètre d'étude.

- **les analyses dans les sols** -

4 points font l'objet d'un suivi avec la DRIRE depuis 2004 pour mesurer les dioxines et les métaux lourds mais il n'existe pas de valeur réglementaire en France.

- **Les rejets solides** -

Mlle MORLAND indique que bien que les machefers soient valorisables dès leur sortie du site du SMIAA, elles sont soumises ensuite à maturation, **avant valorisation en technique routière.**

- **la qualité de l'air** -

Mlle MORLAND indique que 2 campagnes de mesures **annuelles** sont réalisées sur 2 stations, l'une mobile à Rousies, l'autre fixe à Maubeuge **à compter de 2008.**

- **l'étude d'imprégnation** -

Mlle MORLAND indique que l'institut nationale de veille sanitaire a réalisé **en 2006** une étude d'imprégnation de la population située sous les vents dominants et qu'il n'y a pas de différences significatives entre les riverains exposés et les autres (**conclusions de l'InVs**).

- **communication et transparence** -

Mademoiselle MORLAND indique que les résultats les différentes analyses sont en ligne sur le site internet du SMIAA (www.smiaa.fr).

2) PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES

M. DE LA BROSSE (société Valnor) précise que des travaux préventifs de réfractaires ont été réalisés en 2006 sur la ligne 2.

Il précise, également, que des essais de nouvelles configurations de manches ont été réalisés mais ne se sont pas avérés concluants.

Il précise que depuis 2004 l'entreprise est engagée dans une démarche de certification **ISO 14001** qui a été renouvelée en 2007.

Une démarche de certification **OHS AS 18001** est également engagée en matière de sécurité.

On est passé de 4 accidents du travail en 2006 à 1 en 2007 et 0 en 2008 à ce jour.

L'entreprise cherche à anticiper les risques, à gérer de façon optimale le site en impliquant les partenaires pour réduire l'impacte environnemental.

Ainsi, des rampes **d'incendie** plus puissantes ont été installées **sur les trémies de chargement**, un local pour les déchets industriels **spéciaux** a été aménagé de même qu'un extension du parc de machefers sur rétention adaptée.

Le circuit de réfrigération a été modifié.

L'étanchéité du réseau est vérifiée régulièrement.

3) LES CONTROLES DE LA DRIRE

Des contrôles des rejets atmosphériques a eu lieu les 2 et 3 août 2006, 10 et 12 juillet 2007, 13 et 14 novembre 2007.

Les résultats obtenus étaient conformes à la réglementation.

4) LES QUESTIONS DIVERSES

M. PULPITO indique que dans le cadre de la directive européenne sur les déchets, il doit y avoir une indication sur les rendements avec un coefficient de valorisation.

Il indique que le transfert de déchets inter-frontalier n'est possible que s'il y a valorisation.

Il estime qu'on est en présence d'une usine d'incinération et pas d'un centre de valorisation. **Ceci dépendra du calcul du rendement.**

Il indique qu'il vaudrait mieux privilégier **le traitement par valorisation des fermentescibles.**

Il précise, également, que la TGAP des centre d'enfouissement techniques est 4 fois plus importante que celle des usines d'incinération.

Il fait remarquer que les tonnages incinérés en 2006 et 2007 comprennent plus de 25 % de déchets non ménagers.

Melle MORLAND précise que les tonnages incinérés en 2006 et 2007 comprennent que 11 % de déchets non ménagers. Les refus de tri d'encombrants, de collectes sélectives, les incinérables de déchèteries, sont des déchets ménagers. Tout déchets venant en traitement au CVE, sont apportés après opération de tri et valorisation.

Il estime qu'il faudrait réduire le tonnage conduit à l'incinération.

M. DUCANCHEZ lui répond que les tonnages collectés n'ont pas augmenté en 2006 et 2007.

Il ajoute que la collecte des **fermentescibles** représente un coût très élevé en raison d'une collecte directe.

M. PULPITO évoque alors le site de Lanoy (**CSDU de classe 1**) et la valorisation en mine de sel **des REFIOMS.**

M. DUCANCHEZ répond que les REFIOMS du CVE vont en stockage de classe 1 et non en mines de sels, dont le coût est nettement plus élevé.

Le Lieutenant FREGANS demande s'il existe un plan interne d'intervention.

La société Valnor lui répond qu'il est en cours de révision.

Le Lieutenant demande que les éléments du plan lui soit communiqués pour mettre à jour la base informatique du SDIS.

M. DANJOUX demande que les mesures vents soient réintégrées dans le modèle de dispersion.

Mlle MORLAND répond que le modèle n'est plus utilisé et qu'il a servi à définir les zones impactées, ce qui a été validé en 2004 par une série importantes de mesures réelles sur ces différentes zones.

M. DANJOUX indique que la zone de Rousies est impactée et qu'il faudrait poursuivre les contrôles sur le lait et les œufs.

M. DUCANCHEZ précise qu'il faut trouver les exploitations agricoles en exercice **possédant des pâturages dans les zones impactées.**

Il indique que la commune de Ferrière-la-Grande figure parmi les zones impactées et que l'exploitation de M. DUBRAY a été retenue.

M. DANJOUX demande s'il serait possible de réaliser une étude à proximité des stations de pompage.

M. Le Sous-Préfet indique que les champs captant disposent de périmètre de protection.

Mlle MORLAND indique que des **piézomètres ont été supprimés et de nouveau ont été créés** car les implantations ont été redéfinies **par une étude hydrogéologique** pour mesurer l'incidence sur les champs captant et les écoulements.

Elle indique qu'il y en a un en amont et deux en aval du site

Elle précise, toutefois, qu'il n'y a aucun rejet en direction du sol et des eaux puisque tout est en rétention.

M.PULPITO estime qu'on est en présence d'une pollution historique et que depuis 2004 on constate une augmentation.

Mlle MORLAND indique que la progression constatée résulte d'une évolution des paramètres et de mesures spécifiques.

M. Le Sous-Préfet demande à la société Valnor si elle a les moyens de détecter une éventuelle fuite dans la mesure où le site est isolé.

M. DE LA BROSSE répond que les compteurs sont relevés tous les jours et que le moindre dysfonctionnement est immédiatement détecté.

M. BARBAROSSA demande des précisions sur les résultats constatés sur les œufs.

Mlle MORLAND répond qu'il s'agit d'une valeur d'information mais que les résultats peuvent être très impactés par des facteurs conjoncturels (ex : un feu de **jardin, alimentation, ...**).

M. DUCANCHEZ indique que le plan départemental d'élimination des déchets est actuellement en cours de révision et qu'il espère que l'on pourra éviter les transferts de déchets par camion sur des distances de 40 ou 50 km, car ce transfert génère de la pollution et que ces mêmes déchets reviennent au SMIAA lors des arrêts du site de Saint Saulve.


Il ajoute, d'ailleurs, que les coûts sont différents entre les deux sites.

M. BARBAROSSA indique que dans le cadre du développement durable, il faudrait traiter chez soi les déchets que l'on produit.

En conclusion, M. Le Sous-Préfet indique qu'il tient à féliciter les responsables du centre de valorisation énergétique pour la qualité de leur travail et pour la transparence dont ils font preuve.

Plus personne n'ayant de question à poser, le président lève la séance.

Le Sous-Préfet,



François LOBIT

Augmentation du risque des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères

L'association Environnement Sambre Avesnois, en vertu du principe de précaution, de sécurité pour la santé publique et suite aux résultats d'analyses de dioxines de l'UIOM de Maubeuge, a demandé, en 1998, auprès des Ministères de la Santé et de l'Environnement, la fermeture provisoire de l'incinérateur et la réalisation d'une étude épidémiologique.

Nous avons obtenu une mise en conformité et la création de la CLIS.

En 2003, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a lancé, dans le cadre du Plan Cancer, la réalisation d'une étude épidémiologique pour évaluer le risque de cancers survenus entre 1990 et 1999, en fonction de l'exposition aux fumées des incinérateurs d'ordures ménagères pendant les années 1970 -1980.

L'étude a porté sur quatre départements (Isère, Haut-Rhin, Bas-Rhin et Tarn) qui disposaient d'un registre de cancers. Ces départements regroupaient 16 usines d'incinération en activité entre 1972 et 1990.

Le protocole et les résultats ont été validés par un comité scientifique.

L'étude de J.F.Viel, en 2000, sur l'incinérateur de Besançon, avait montré **un risque de cancer 2,3 fois plus important, pour les sarcomes des tissus mous et les lymphomes malins non hodgkiniens**, dans les zones les plus exposées.

Selon les résultats significatifs publiés en 2008, une exposition aux rejets des incinérateurs dans les années 1970 -1980 est associée, au cours de la décennie 1990, à

- ⇒ une augmentation de 6% de tous les cancers féminins,
- ⇒ une augmentation de 9% des cancers du sein,
- ⇒ de 18% des lymphomes malins non hodgkiniens chez la femme, de 12% pour les deux sexes,
- ⇒ un excès de 23% pour les myélomes multiples chez l'homme.

Les résultats de cette étude sont jugés cohérents avec ceux des autres travaux et confirment **le lien entre exposition aux rejets des incinérateurs et risque de cancer.**

Vu les résultats des études, le temps de latence d'apparition des cancers (10 ans et plus), le fonctionnement de l'UIOM (un des plus polluants de 1981 à 2001), les expositions passées plus longues provoqueront un excès de risque de cancer nettement plus élevé pour l'incinérateur de Maubeuge.

Ces effets sanitaires ne sont pas seulement liés aux dioxines et aux métaux lourds mais aussi aux milliers d'autres polluants, toujours émis par l'incinérateur, dont la grande majorité ne sont ni mesurés, ni contrôlés (composés chlorés, composés halogénés...)